

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF, Jean Luc PIANZI et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Patrice DUMORTIER à Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Roland DAMOTTE à Pierre OSER, Christine DEL PIE à Cédric PERRIN, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 septembre	Le 22 septembre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

2017-06-10 Service Ordures Ménagères-Rapport d'activités 2016
Rapporteur : André HELLE

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

INDICATEURS TECHNIQUES

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence des collectes
- Localisation des déchetteries
- Collectes séparatives : types de déchets concernés
- Types de collectes
- Récapitulatif des tonnages collectés
- Localisation des unités de traitement
- Nature des traitements et des valorisations réalisées

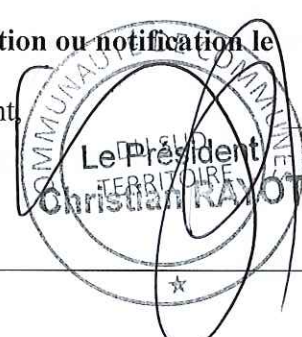
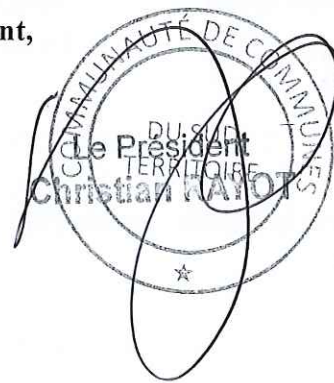
LES INDICATEURS FINANCIERS

- Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation.....) en distinguant, les différentes collectes,
- Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement,
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat,
- Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des déchets de la Communauté de Communes du Sud Territoire au titre de l'année 2016.**

Annexe : Rapport d'activités

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le 09 OCT. 2017 Le Président 	Le Président, 
--	--



RAPPORT D'ACTIVITE **2016**

ORDURES MENAGERES



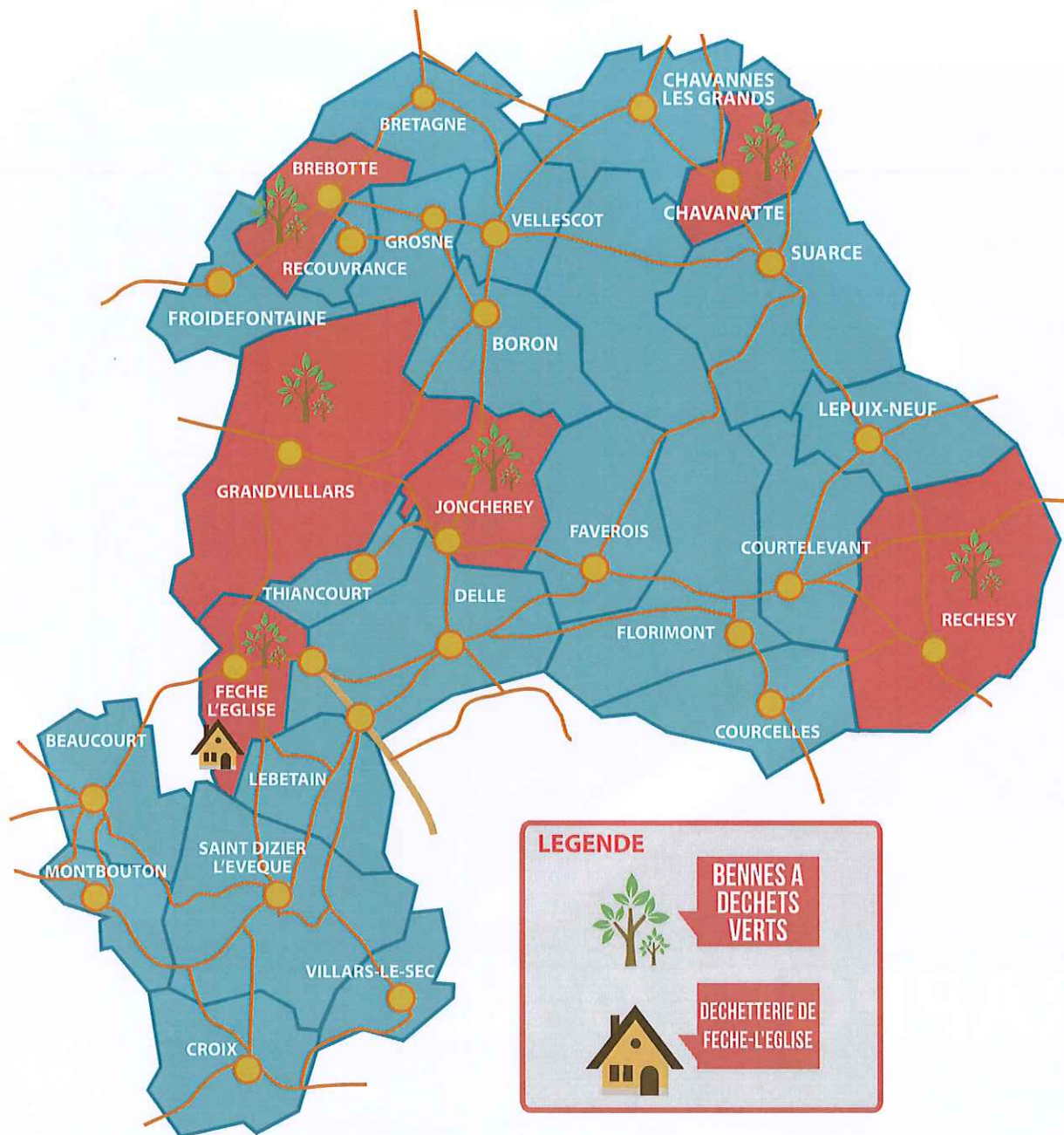
Déchetterie
2 rue des Greppes
90100 FECHÉ-L'ÉGLISE



03 84 36 32 86



www.cc-sud-territoire.fr



L'EDITO



Comme tous les ans, à pareille époque j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2016.

Je voudrais tout d'abord remercier et féliciter tout le personnel du service ordures ménagères pour son implication, son travail au quotidien.

2016 reste encore une année stable en ce qui concerne les tarifs, identiques à ceux de 2011.

En 2016, nous avons racheté un nouveau camion afin de remplacer celui que nous louons pour l'évacuation des bennes de la déchetterie.

Nous avons lancé la maîtrise d'œuvre concernant la nouvelle déchetterie qui verra le jour à FLORIMONT au début de l'année 2018.

Nos performances en matière de tri permettent de faire baisser sensiblement le tonnage OM (-24T), soit 150 kg/an/hab, ce qui est une excellente performance.

En ce qui concerne la collecte sélective (-57T), la baisse est due au tonnage des cartons, commerçants et artisans, collectés.

De plus, nous avons eu l'agréable surprise d'être élu meilleur point de collecte des lampes usagées en Bourgogne Franche-Comté (654 kg en 2016).

Sur le plan national, la déchetterie de Fêche-l'Eglise occupe le 11ème rang parmi toutes les déchetteries de France.

Malgré ces bons résultats, j'encourage toutes et tous à continuer les efforts en matière de tri afin de rester en haut du tableau des collectivités performantes.

La CCST compte sur vous et vous félicite pour votre comportement « Eco-citoyen ».

Bravo à tous et bonne lecture.

André HELLE
Vice-président du Service
Ordures Ménagères

SOMMAIRE

P1



PRESENTATION DU SERVICE

P7



BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

P17



LES ASPECTS FINANCIERS

PARTIE 1 ▼

P2

A. LE TERRITOIRE

La CCST et la prise de compétence.

P3

B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Le ramassage des ordures, la redevance incitative, la grille de dotation et les horaires.

PARTIE 2 ▼

P8

A. TONNAGE

La collecte au porte à porte, la collecte sélective et l'apport volontaire.

P12

B. LA DECHETTERIE

Tonnage par matériaux, son évolution et la fréquentation de la déchetterie.

P16

C. LA LIVRAISON DES BACS

Services rendus aux usagers.

PARTIE 3 ▼

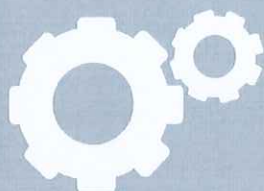
P18

A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

P19

B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

P25



LES ACTIONS

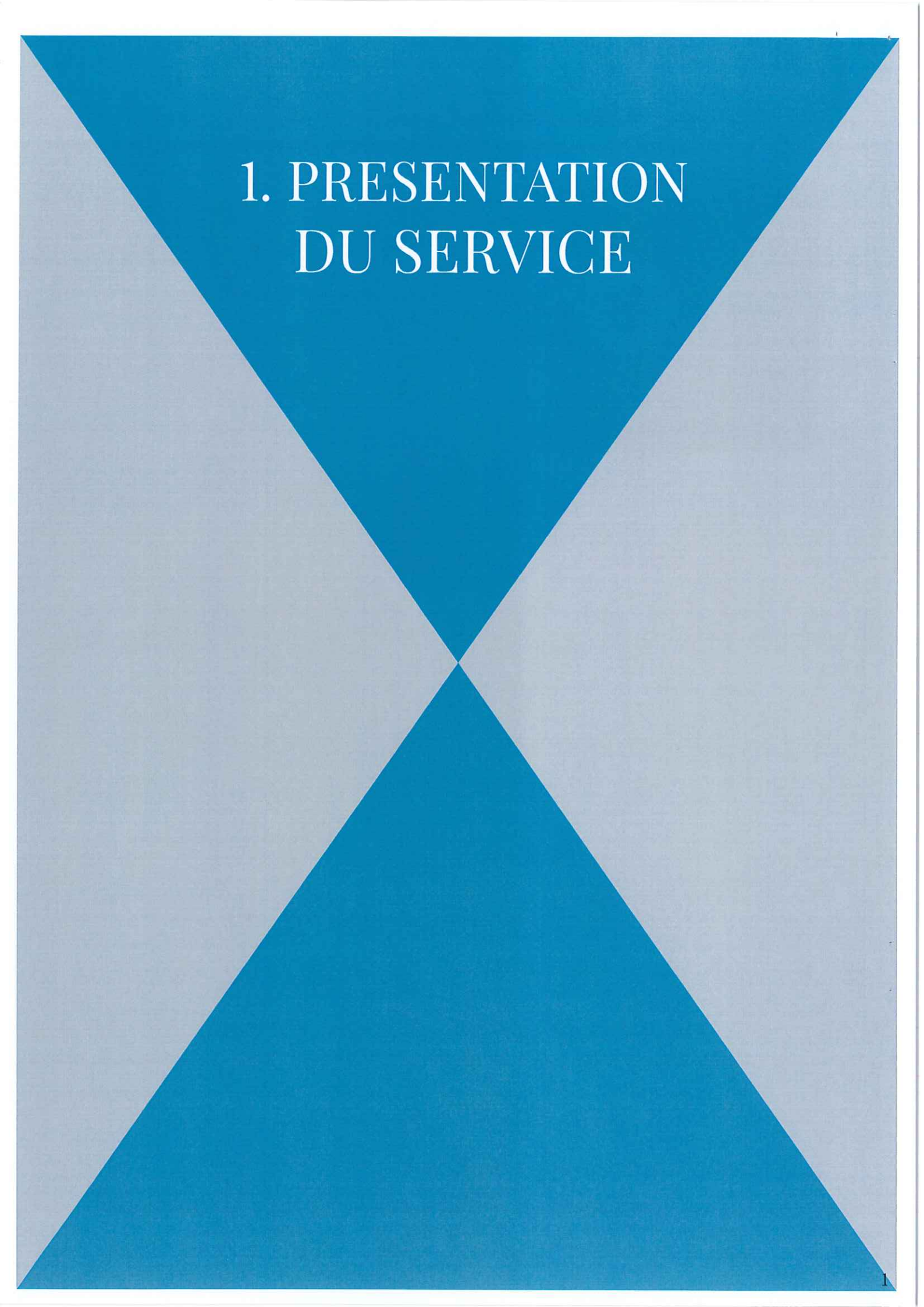
PARTIE 4 ▼

P26 **A. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF**

La sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des déchets.

P29 **B. INSER-VET RESSOURCERIE**

Récupération d'objets pour une nouvelle vie.



1. PRESENTATION DU SERVICE

A. LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes du Sud Territoire est située au sud du département du Territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin.

La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1er janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.



CHIFFRES CLES

29 COMMUNES DESSERVIES

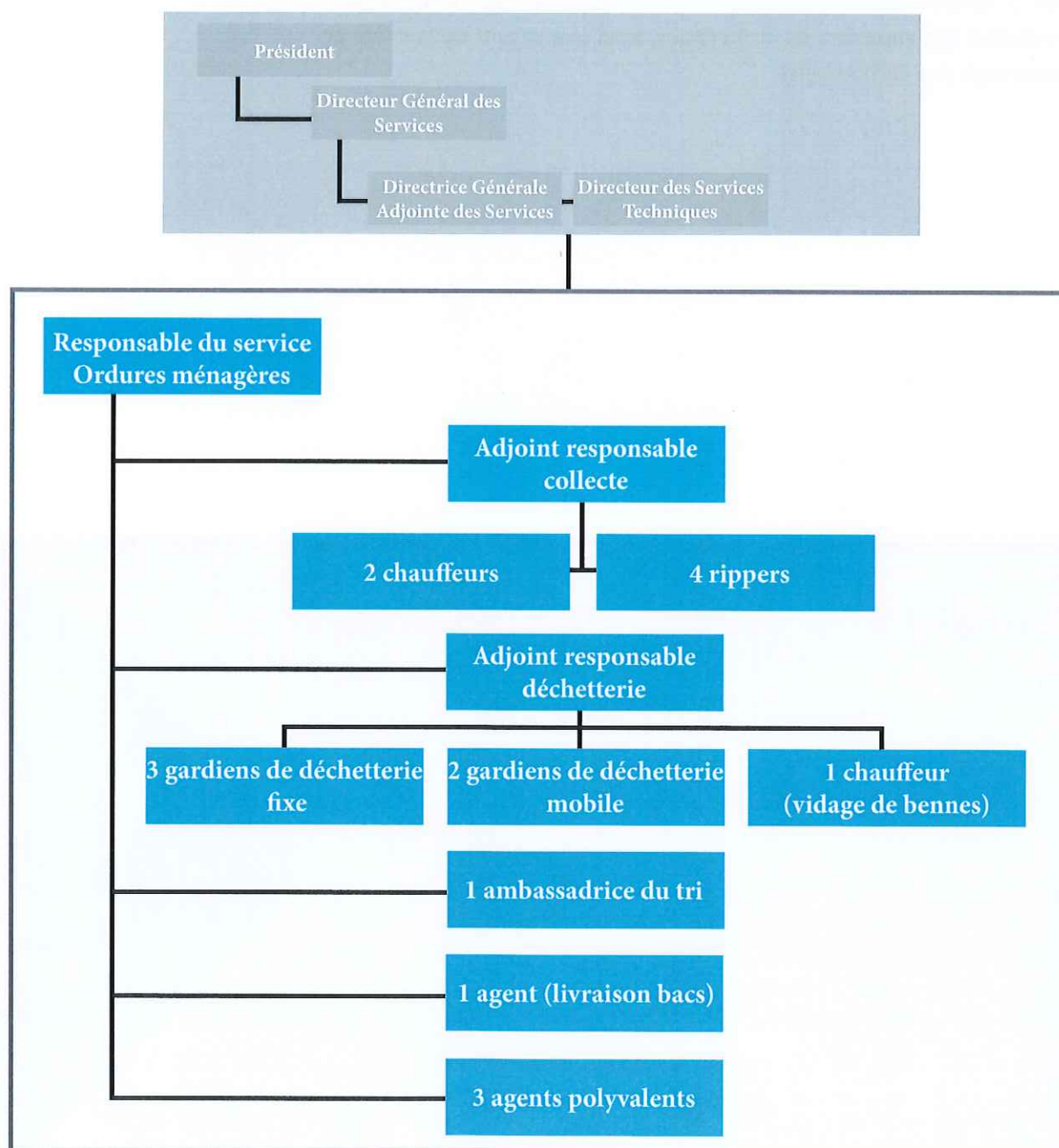
Autrechène, Beaucourt, Boron, Brebotte,
Bretagne, Chavanatte, Chavannes-
les-Grands, Courcelles, Courtelevant,
Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise,
Florimont, Froidefontaine, Grandvillars,
Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-
Neuf, Montbouton, Novillard, Réchésy,
Recouvrance, Saint-Dizier-l'Évêque, Suarce,
Thiancourt, Vellescot, Villars-le-Sec.

24481 HABITANTS

B.L'ORGANISATION DU SERVICE



LE SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CCST
COMPTE 20 AGENTS DONT 17 TITULAIRES ET 3
EMPLOIS AIDÉS RÉPARTIS COMME SUIT :



COLLECTE/DECHETTERIE FIXE ET MOBILE/ LIVRAISON DES BACS



Nos bacs à ordures ménagères résiduelles sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective, ils sont collectés en C0.5 soit une fois tous les 15 jours.

La déchetterie fixe de Fêche l'Eglise accueille les usagers des 29 communes aux horaires suivants :

Du lundi au samedi :

Horaires d'été : (du 1er avril au 30 septembre)

9H-12H et 13H30-18H30

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

9H-12H et 13H30-17H30

APPORTS LIMITES A 1M3 PAR JOUR.

La benne de la déchetterie mobile est déposée de 12H30 à 18H00 dans chaque commune de la CCST tous les 2 mois. Pour les communes de GRANDVILLARS, BEAUCOURT, DELLE plusieurs secteurs sont définis, les usagers se réfèrent au calendrier de collecte.

Votre Communauté de Communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

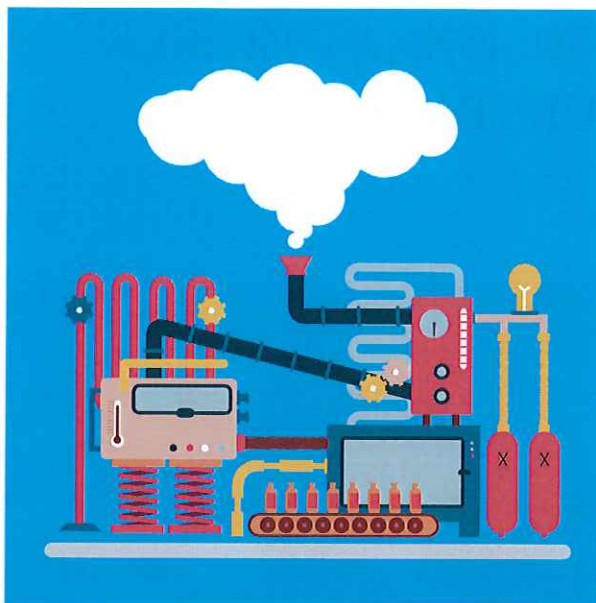
Les horaires de l'accueil sont les suivants :

Du lundi au jeudi :

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Le vendredi :

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30



REDEVANCE INCITATIVE

Notre mode de financement concernant le SOM* est la redevance incitative depuis le 1er janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte. Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs (les bacs sont adaptés à la composition du foyer, pour les habitats collectifs le volume des bacs est calculé en fonction du nombre d'habitants des logements) :

- Un bac à ordures ménagères (couvercle bleu)
- Un bac de collecte sélective (couvercle jaune)

Tous les bacs sont équipés d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de fois que le bac d'ordures ménagères sera collecté. Le bac de collecte sélective n'intervient pas dans le calcul de la facture. La tarification est structurée en 2 parts :

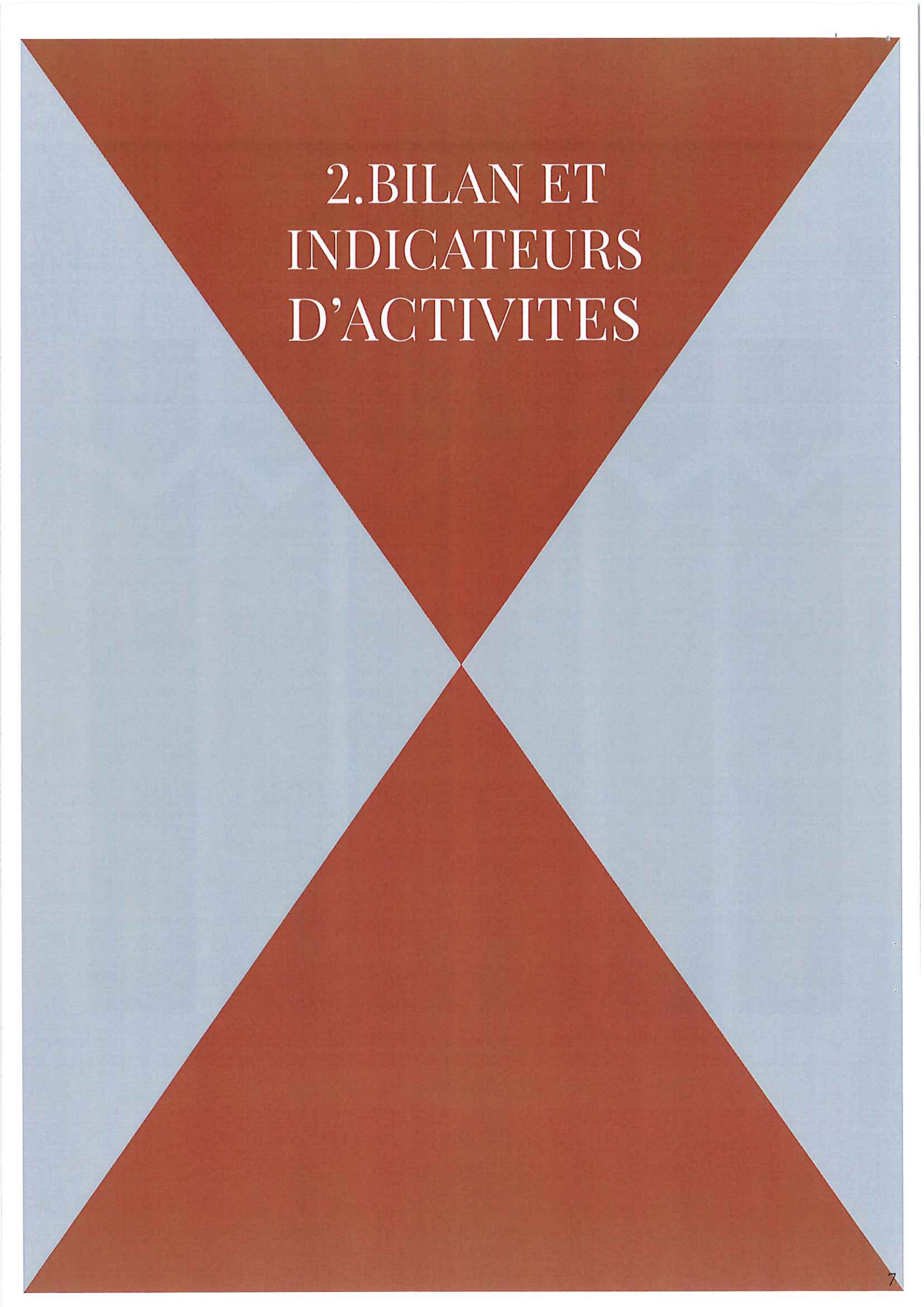
Une part fixe : Il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès à la déchetterie fixe, déchetterie mobile, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-point verre).

Une part variable à la présentation : incitative au tri, indexée sur le volume du bac ordures ménagères.

*Service ordures ménagères

GRILLE DE DOTATION

1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES ET PLUS
Coût annuel de la participation aux services 102,65	Coût annuel de la participation aux services 143,70	Coût annuel de la participation aux services 181,51	Coût annuel de la participation aux services 240,94	Coût annuel de la participation aux services 240,94	Coût annuel de la participation aux services 298,20
Coût de la présentation du bac OM (bleu) 1,50	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 1,83	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,00	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,33	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,33	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,82
 80 Litres	 120 Litres	 140 Litres	 180 Litres	 180 Litres	 240 Litres
 120 Litres	 140 Litres	 180 Litres	 240 Litres	 360 Litres	 360 Litres

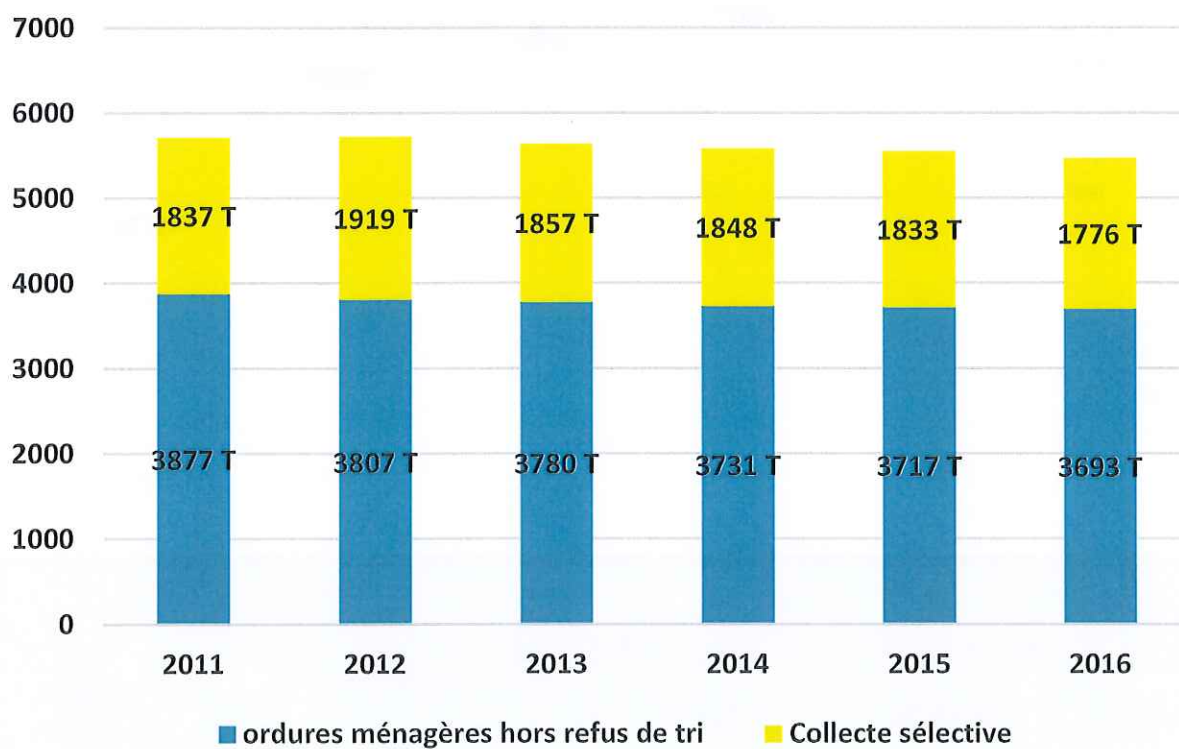


2.BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

A. TONNAGE



LA COLLECTE AU PORTE A PORTE



On note une légère baisse de 0,64 % en ordures ménagères résiduelles, et une baisse un peu plus importante soit 3,2 % pour la collecte sélective. Cette baisse concerne les cartons des commerçants et artisans. En effet, certaines entreprises ne déposent plus leurs cartons à la collecte, et les vendent directement.



LA COLLECTE SELECTIVE (HORS VERRE)



VALORISATION ENERGETIQUE

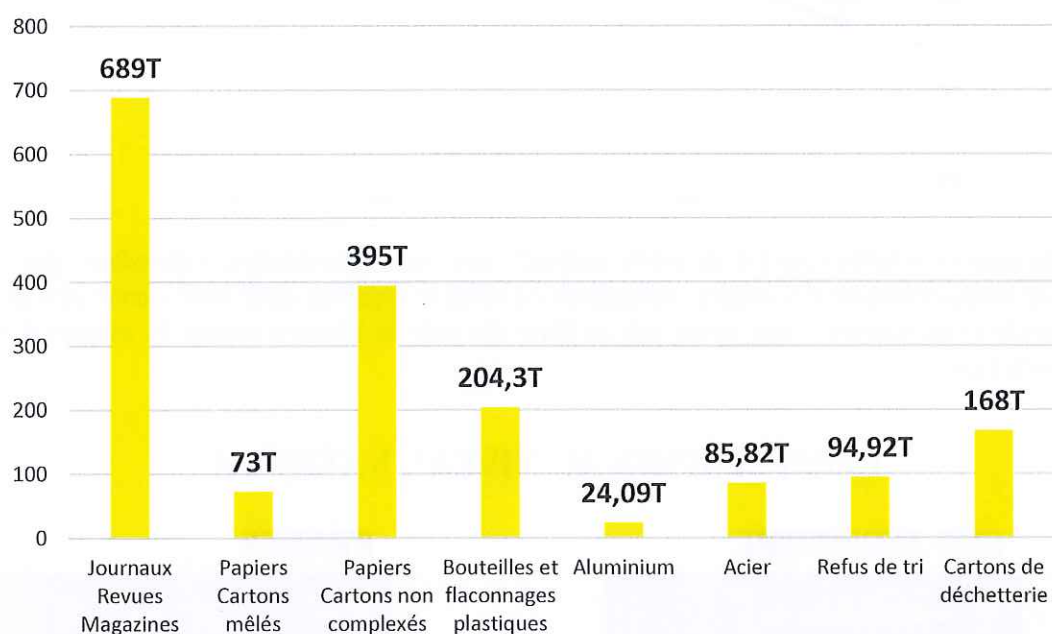
Les collectes traditionnelles sont traitées à l'usine d'incinération de Bourogne. Leur combustion génère de l'électricité.

VALORISATION MATIERE

La collecte sélective est traitée dans un centre de tri pour séparer différentes matières : papiers, plastiques... Ces matériaux sont ensuite transférés dans des centres spécialisés pour être recyclés.



LA RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (EN T) EN 2016



Le point vert

Il ne veut pas dire que le produit se recycle, ce sigle signifie seulement que le producteur paye une taxe pour promouvoir la collecte et le recyclage des déchets.



Anneau de Moebius

Ce sigle signifie que l'emballage du produit est recyclable.

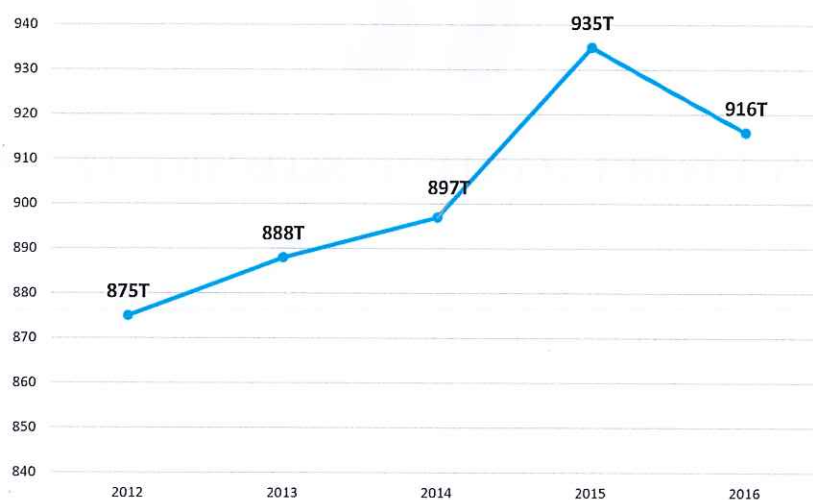


Le verre

La CCST met à disposition des usagers 86 points d'apport volontaire pour le verre.

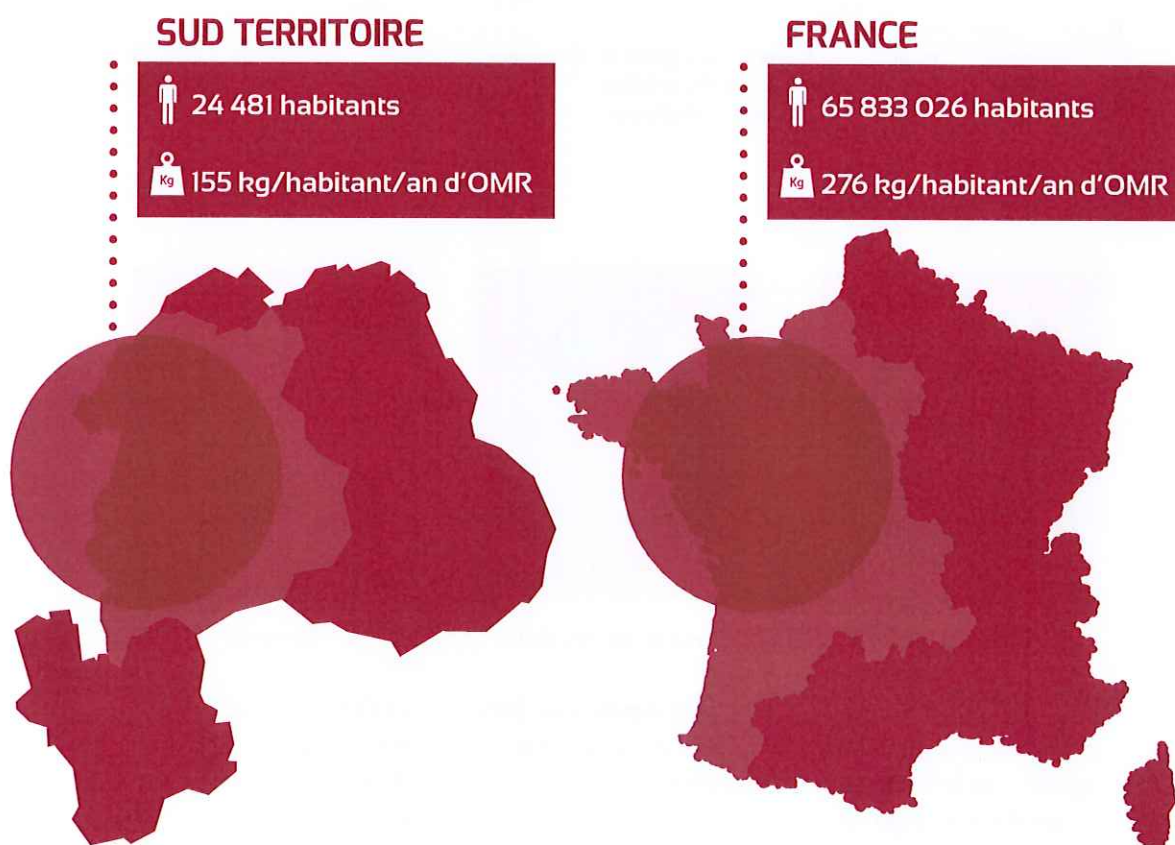


L'APPORT VOLONTAIRE (LE VERRE)



Nos performances relatives au tri du verre ménager sont en augmentation, cependant après avoir réalisé une caractérisation des ordures ménagères en 2016, il apparaît qu'il reste encore 12% de verre dans les ordures ménagères. Nous avons mis en place des actions visant à inciter les usagers à utiliser les écopoints verre.

COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL

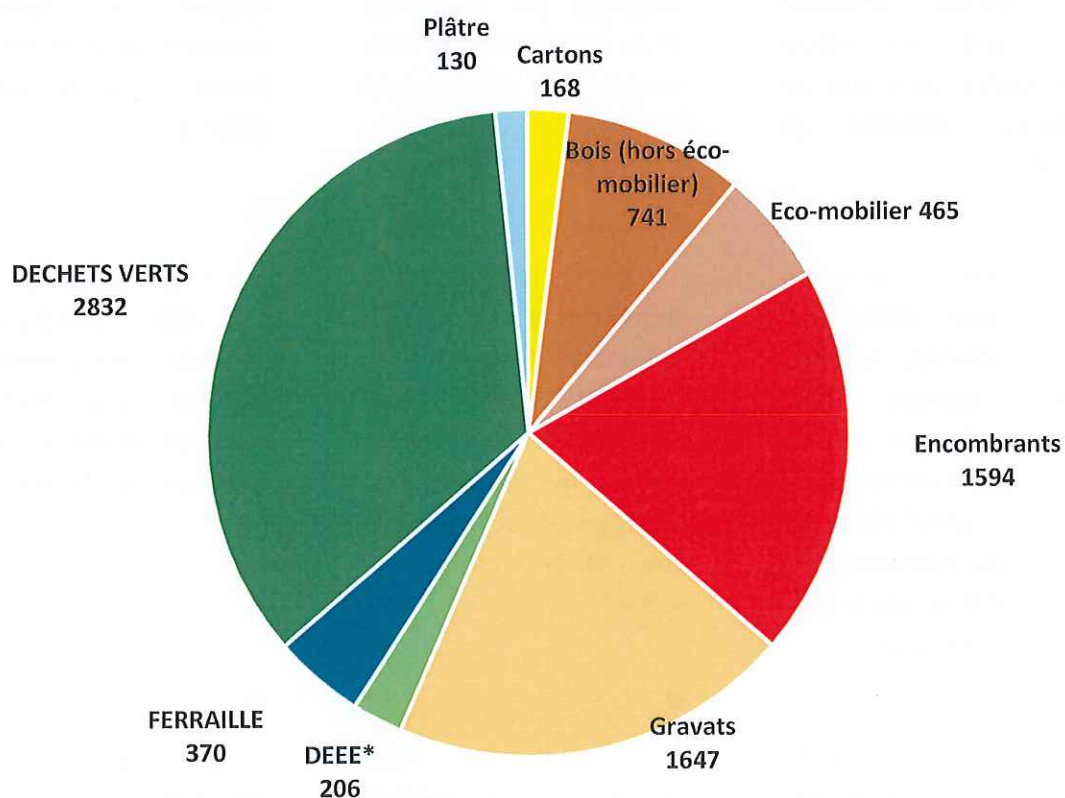


Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

B. LA DECHETTERIE



TONNAGE PAR MATÉRIAU EN 2016



*Déchets d'équipements électriques et électroniques

TRAITEMENT DES DEPOTS EN DECHETTERIE



La ferraille fait également l'objet d'une revalorisation matière : elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries contenant du plomb.



Les déchets dangereux et diffus, (huile alimentaire, solvant, diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics, etc) sont pris en charge par CHIMIREC, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située dans le Jura à Montmorot.



Les végétaux sont collectés et transformés en compost par la Société Sundgau Compost, située à Hirsingue en Alsace.



Le verre est collecté et trié par la Société MINERIS de Saint Menges, puis revalorisé par la Société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges.



Le bois est collecté par la Société Fers et Métaux située à Vesoul, puis revalorisé par la Société PIETRA France située à Lure (ex Isoroy) qui fabrique des panneaux de particules. Ces deux sociétés sont situées en Haute-Saône.



Les encombrants sont incinérés par le SERTRID BOUROGNE 90.



Les gravats et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie (centre enfouissement classe 3).



Les pneus sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières etc. Cette société est située à Brévans dans le Jura.



Le carton rejoint la filière : Papeterie du Kayserberg 68



Le polystyrène est recyclé par la Société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société s'est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène.

Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière ne coûte au SOM que l'achat de sacs plastiques pour le stockage.



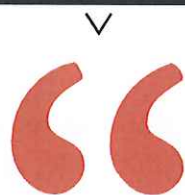
Les piles sont collectées par la Société Alsadis. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La Société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité.



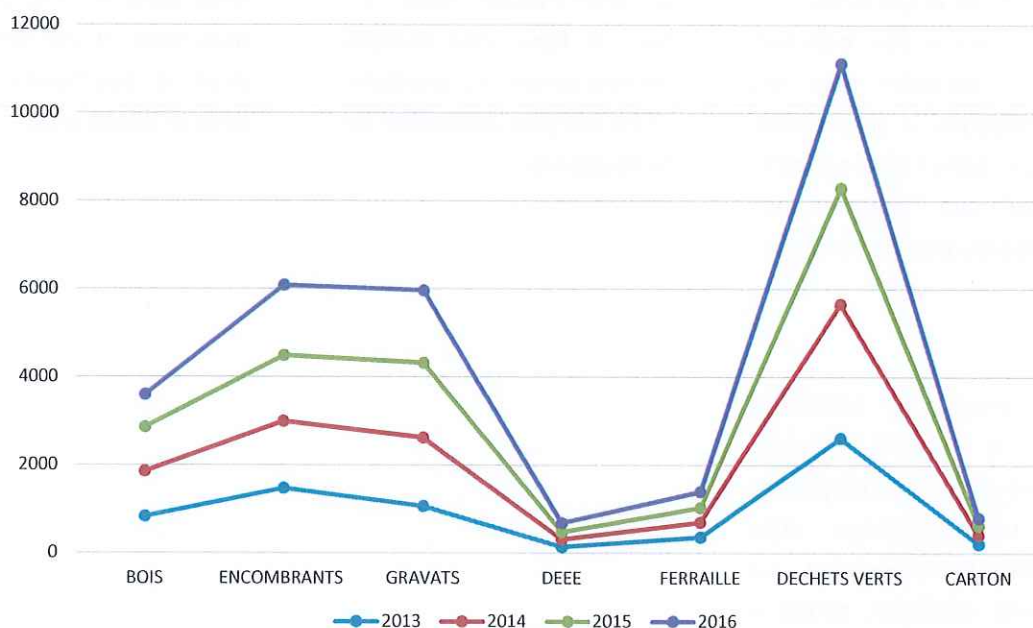
Les ampoules et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Deux recycleurs LUMIVER à Seclin situé dans le Nord et TCMS à Saint-Thibaul situé au Sud de Paris sont chargés de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.



Les D3E sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le Jura pour le hors-froid, et par ENVIE 2E situé à Fesches-Le-Chatel dans le Doubs pour le froid.



EVOLUTION DES TONNAGES PAR MATÉRIAU EN DÉCHETTERIE



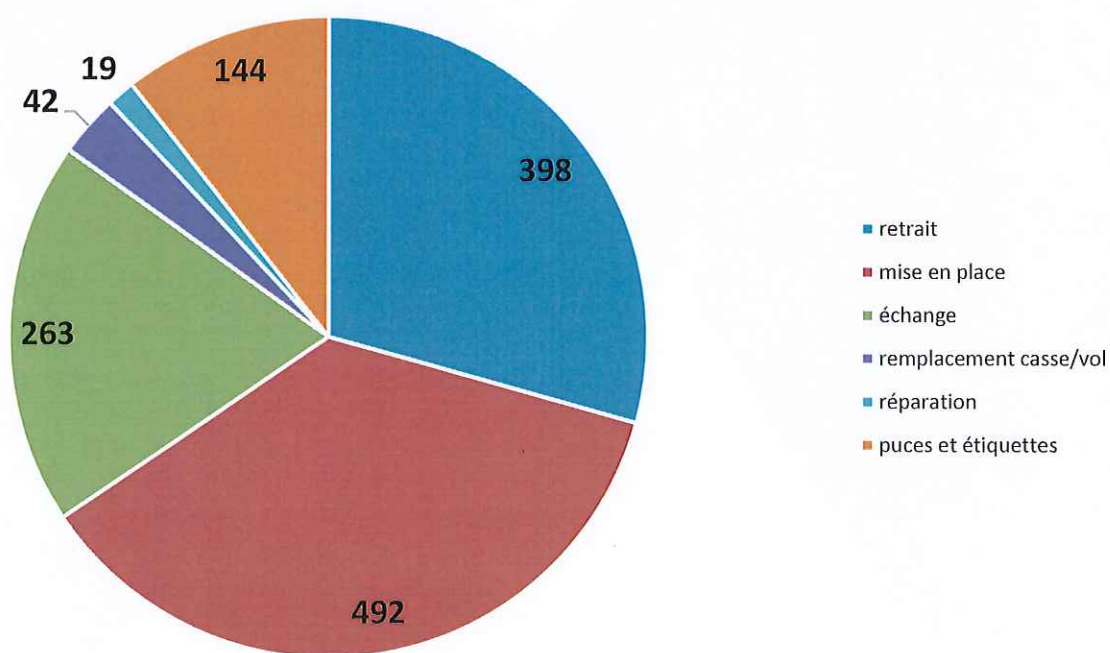
FRÉQUENTATION DE LA DÉCHETTERIE EN 2016 (NOMBRE DE VÉHICULES)



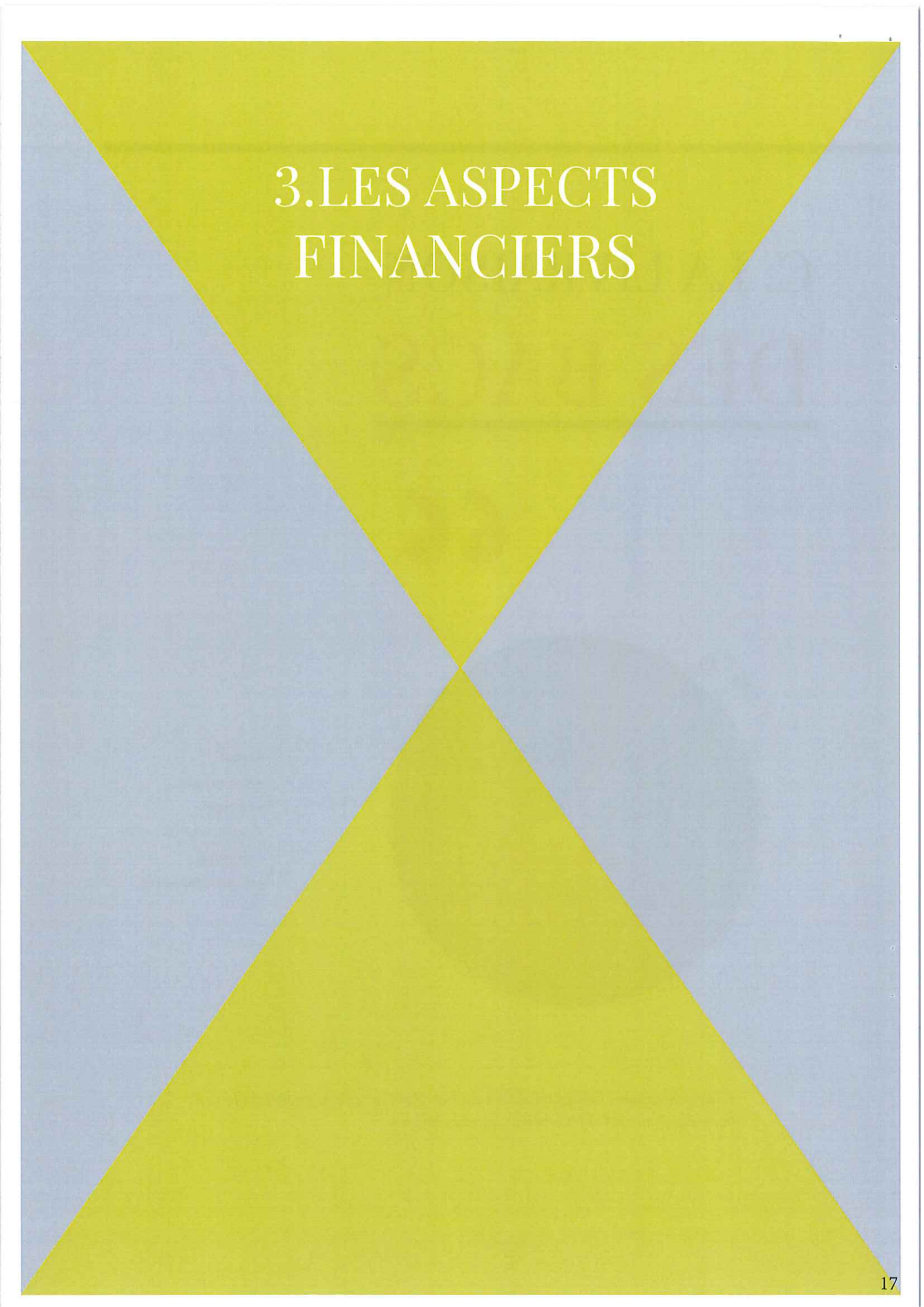
Les passages en déchetterie sont comptabilisés à compter du 1er juillet 2016, date à laquelle le contrôle d'accès a été mis en place. 8098 badges ont été distribués par nos services, nous permettant la mise à jour de notre base de données. 36 590 passages ont été comptabilisés pour 6 mois.

C. LA LIVRAISON DES BACS

“



Le service ordures ménagères de la CCST a repris en régie la gestion du parc de bacs. En 2016, 1358 interventions ont été réalisées.



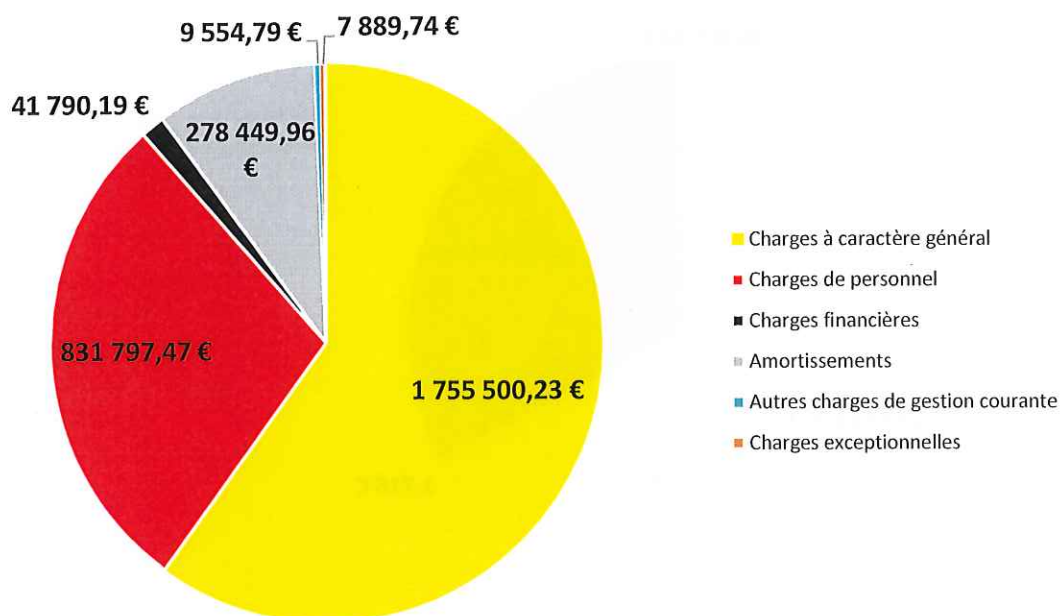
3.LES ASPECTS FINANCIERS

A. FONCTIONNEMENT

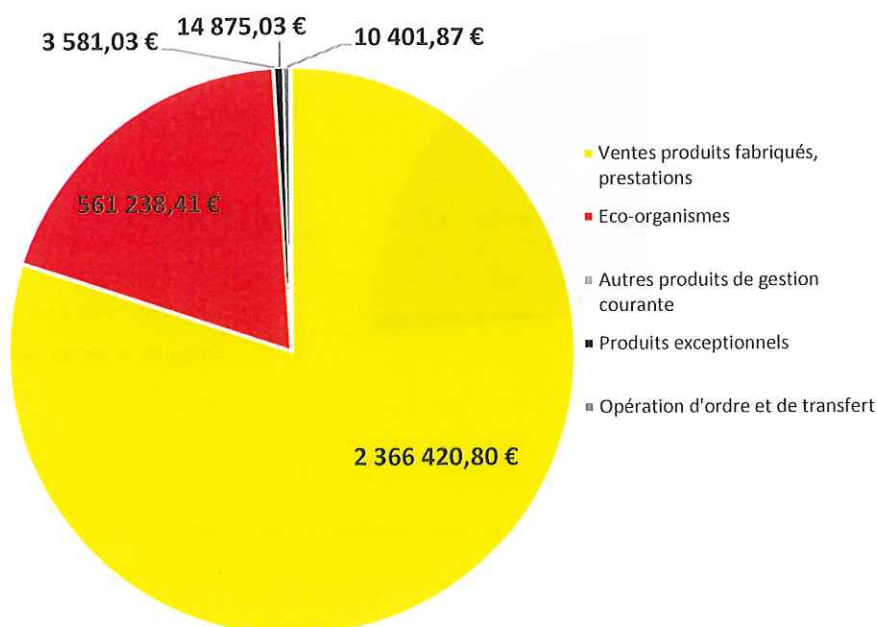
DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (2 924 982,38€)



COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (2 956 517,14€ SANS REPORT DE RESULTAT)

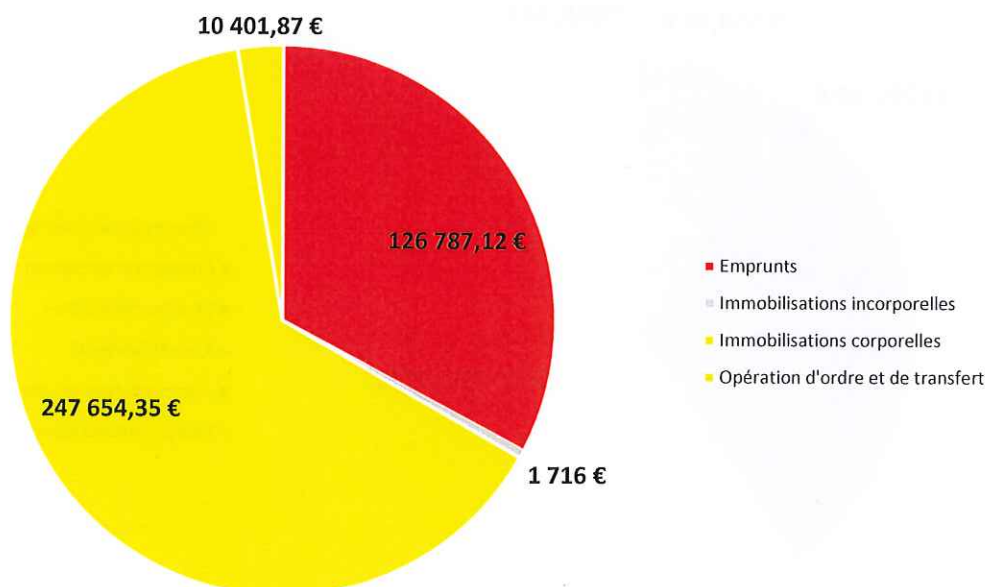


B. INVESTISSEMENT

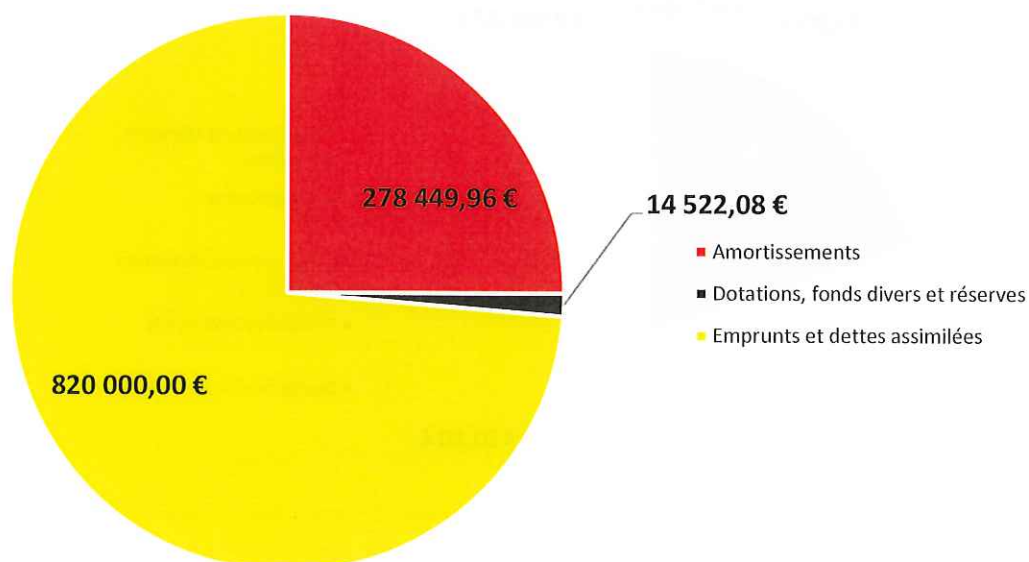
DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES (386 559,34€ AVEC RESTE A REALISER)



COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SECTION INVESTISSEMENT RECETTES (1 112 972,04€)



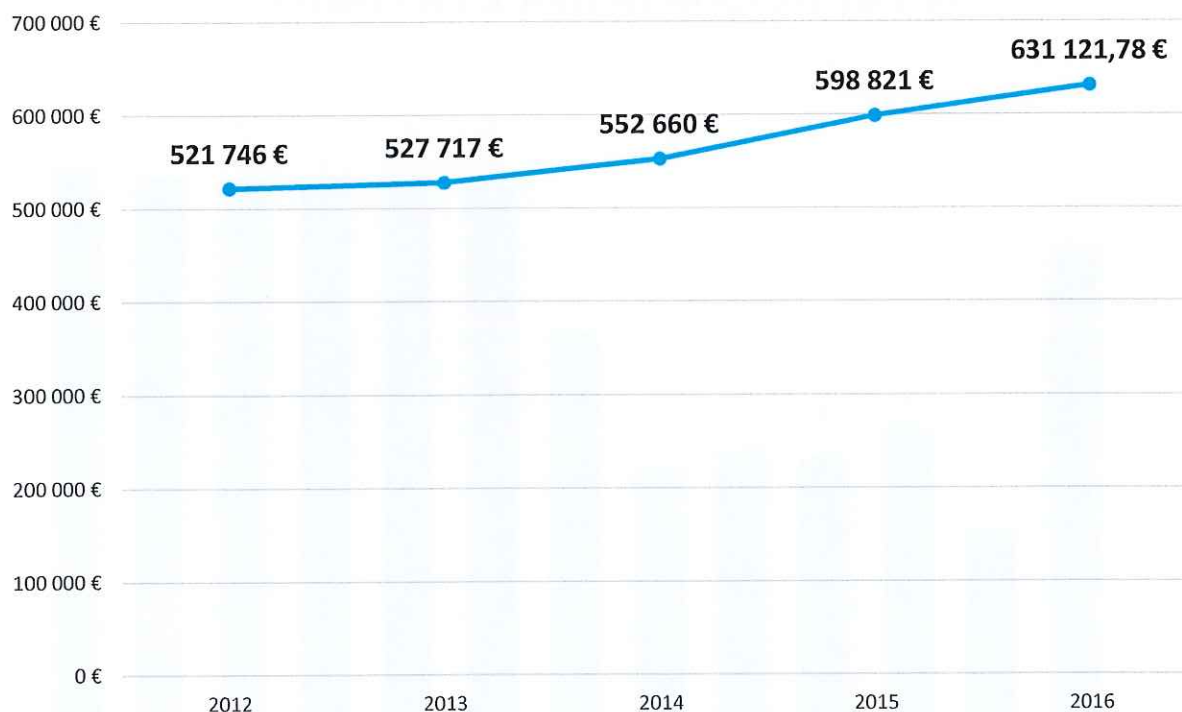


RESULTAT EN 2016

	Résultat	Résultat repris 2015	Reste à réaliser	Tous exercices confondus
Fonctionnement	31 534,76 €	426 977,18 €		458 511,94 €
Investissement	829 260,98 €	95 001,54 €	224 089,60 €	821 414,24 €
Total	860 795,74 €	521 978,72 €		1 279 926,18 €



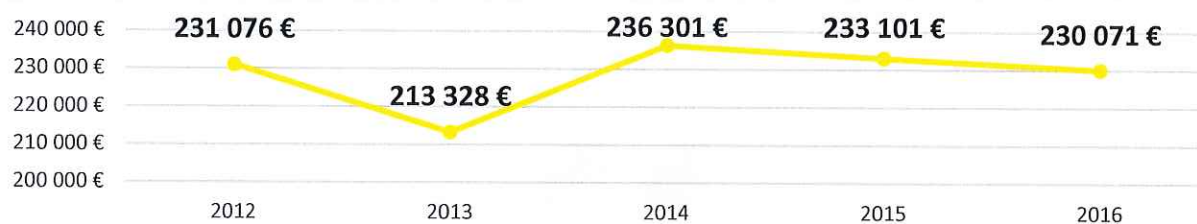
DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS “LES ORDURES MÉNAGÈRES”



En 2016, le coût par habitant pour les ordures ménagères résiduelles est de 24,46€

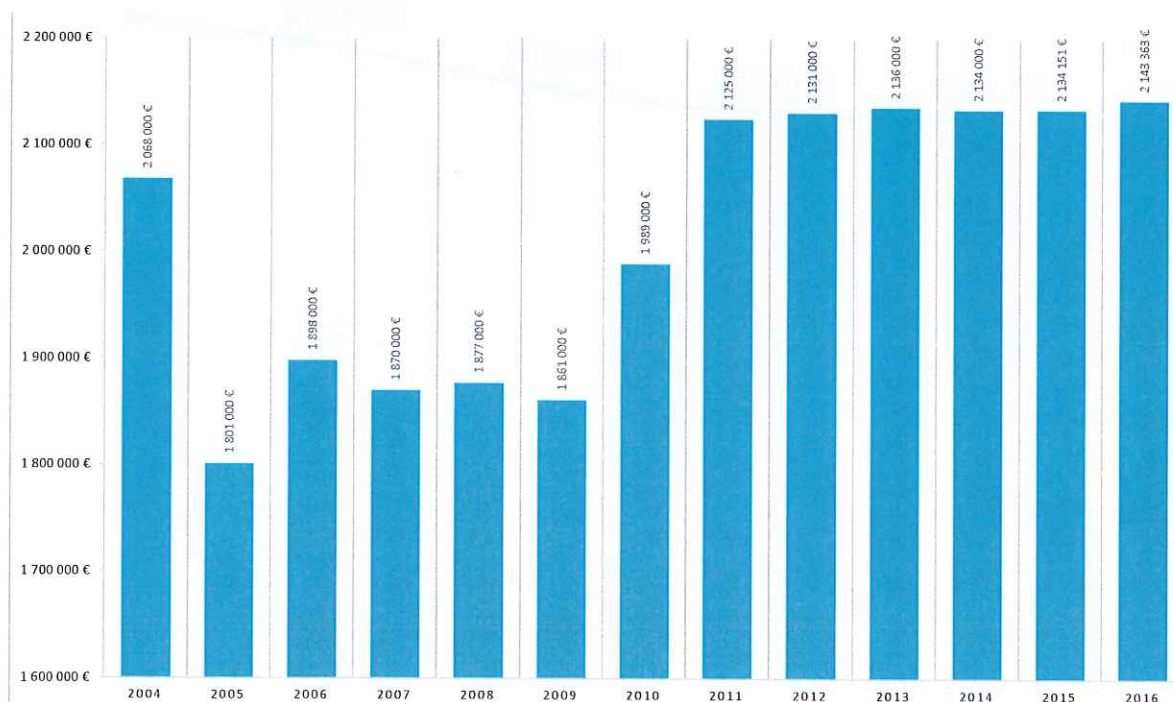


DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS “LA COLLECTE SÉLECTIVE”



En 2016, le coût par habitant pour la collecte sélective est de 9,52€

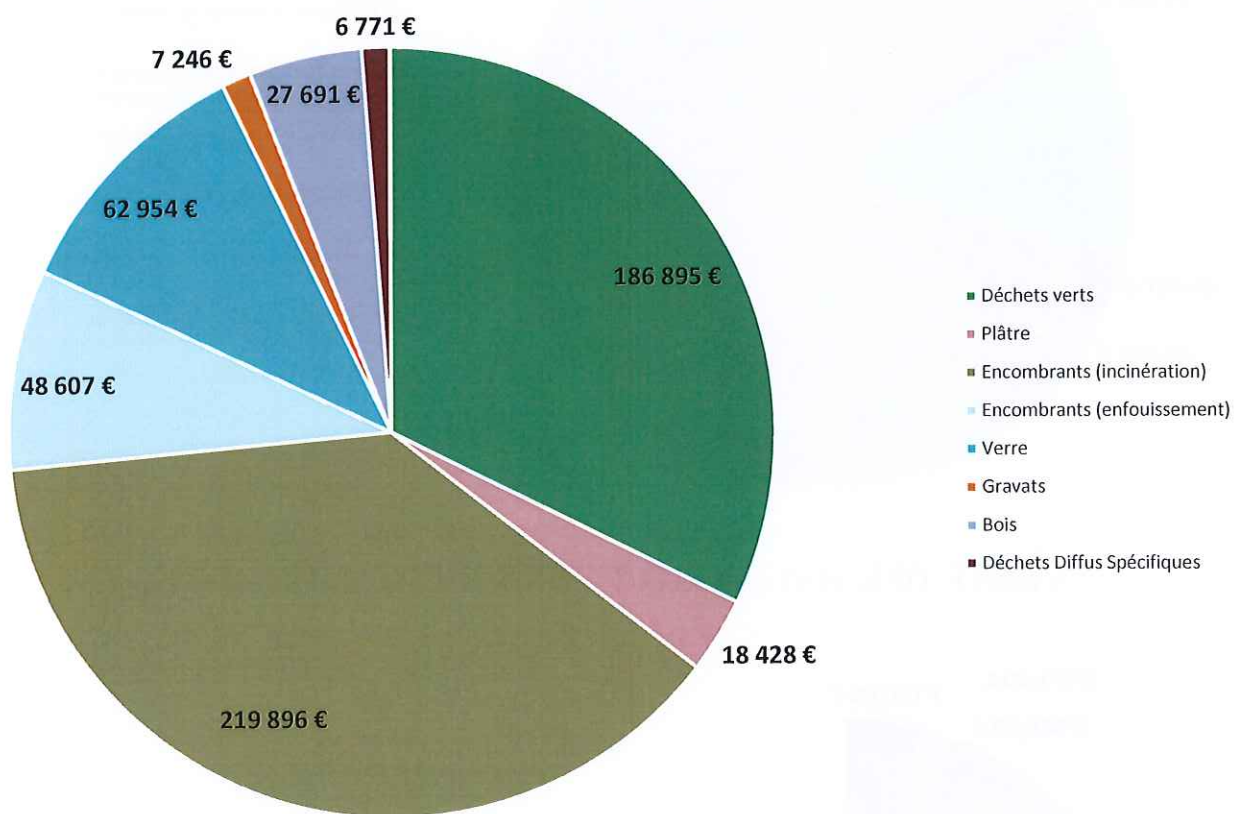
DÉTAIL DE LA REDEVANCE INCITATIVE



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2004, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

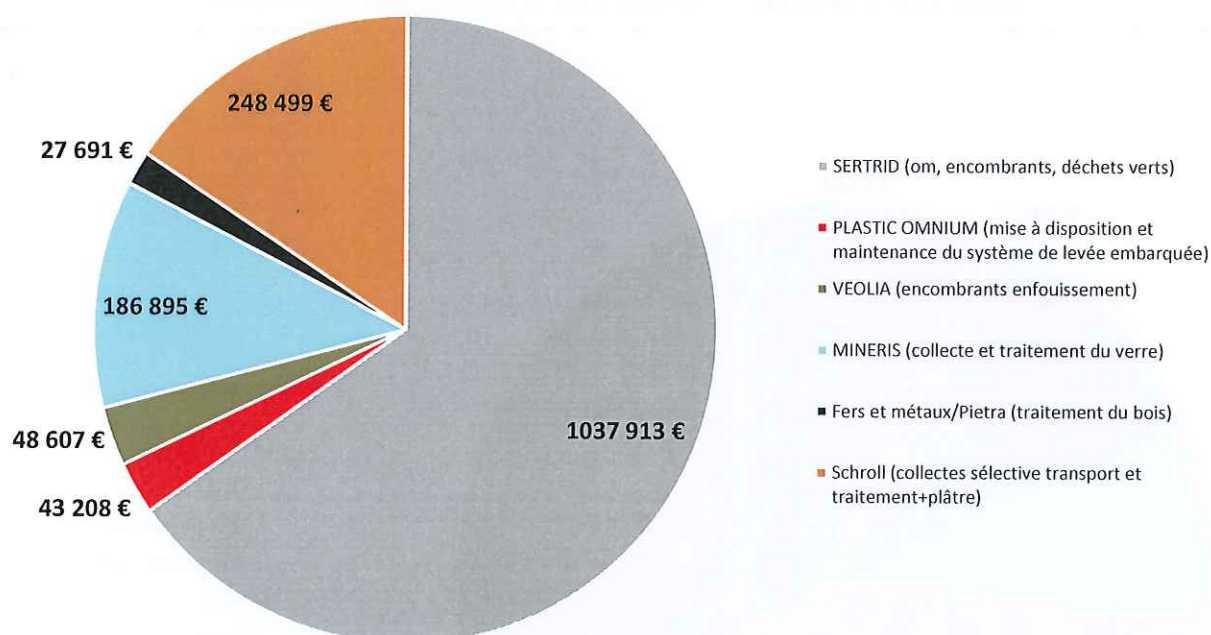


DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
“COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE
(DÉCHETTERIE)” POUR UN TOTAL DE 578 488€

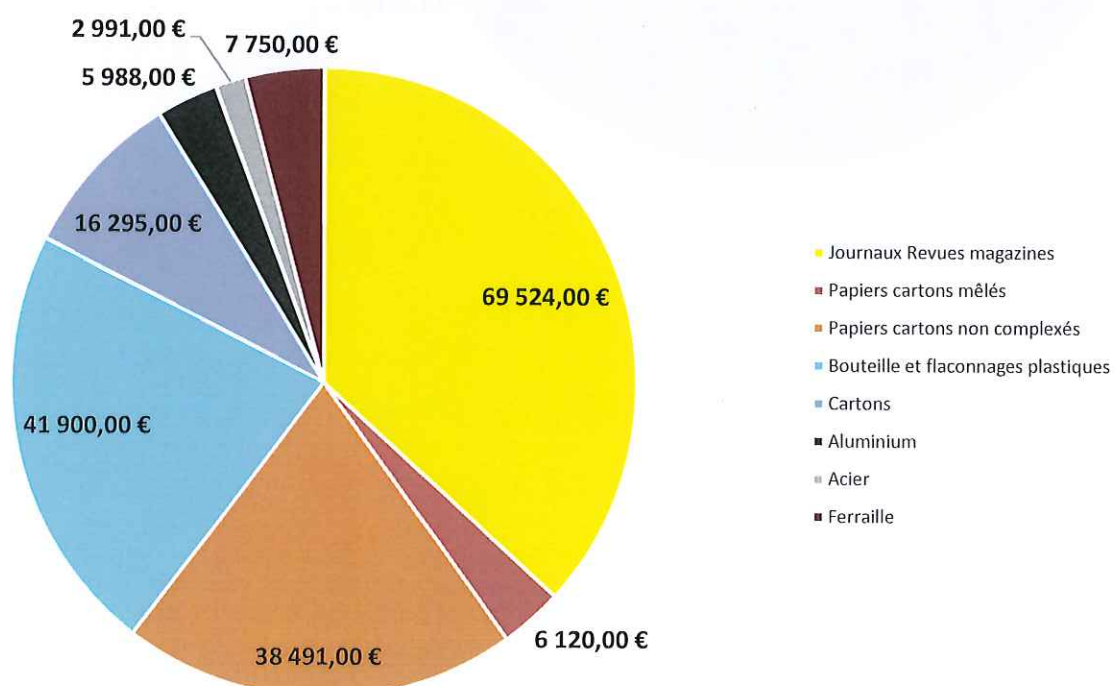




MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT POUR UN TOTAL DE 1 592 812€

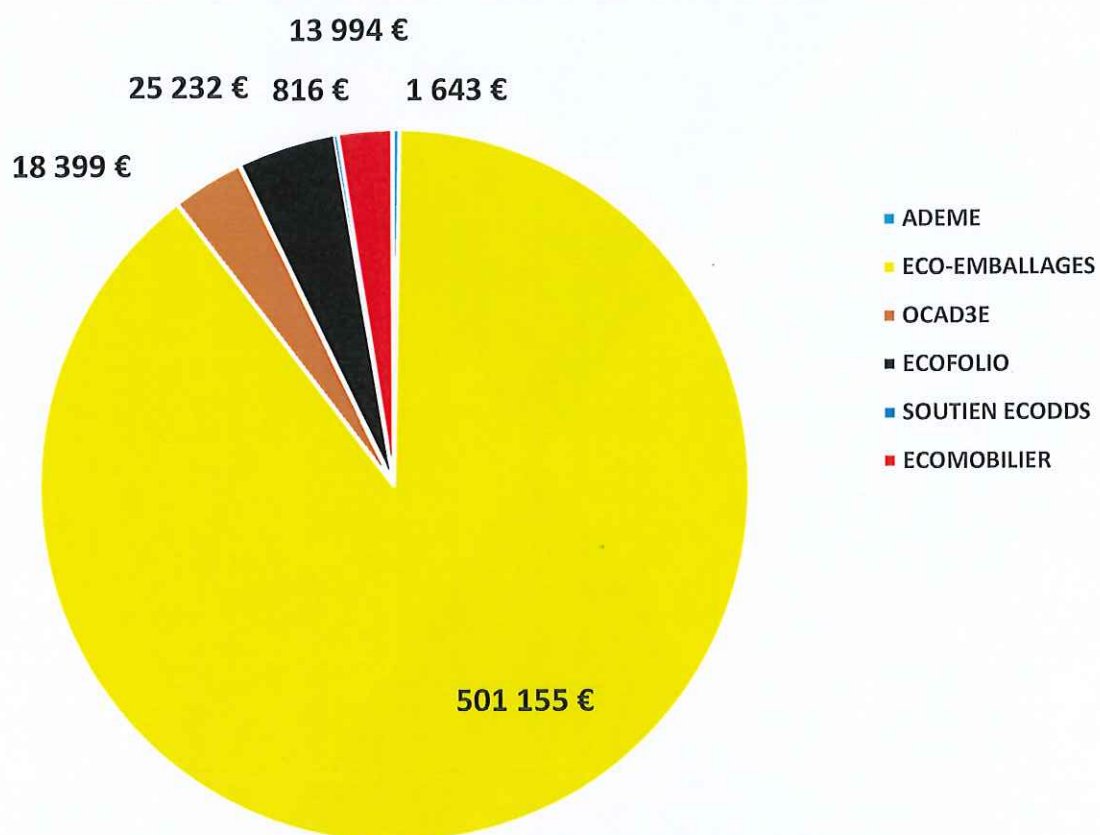


VENTE DES MATÉRIAUX POUR UN TOTAL DE 189 059 €





SOUTIEN ECO-ORGANISME POUR UN TOTAL DE 561 238€



4. LES ACTIONS

A. SENSIBILISATION

AU TRI SELECTIF



Afin d'inciter les locataires des logements collectifs du quartier des Blessonniers de Beaucourt à mieux trier leurs déchets, le Service Ordures Ménagères de la CCST a organisé une campagne de sensibilisation au tri dans les halls d'immeubles.

L'ambassadrice du tri accompagnée de la médiatrice sociale ont expliqué les consignes de tri aux locataires, ces derniers ont reçu une plaquette sur les consignes de tri. De quoi favoriser un changement de comportement chez les usagers pour améliorer le tri sélectif !



La campagne de sensibilisation dans les halls d'immeubles à Beaucourt

Sensibiliser et mobiliser les scolaires, c'est les inciter à l'adoption durable de comportements favorisant le tri et la réduction des déchets et permettre ainsi qu'ils soient, au sein de leur famille, les ambassadeurs des gestes de tri et de prévention.



▼
Spectacle mêlant écologie, magie et numérique « A jeter sur la voie publique » pour les classes élémentaires de Beaucourt



Rien ne se perd, tout se transforme, ou presque !! Avec les ateliers Brico Récup, le déchet a droit à une deuxième vie avec l'imagination des enfants

L'extraction des ressources, l'approvisionnement en matières premières, les circuits de fabrication, puis de distribution et enfin la fin de vie des déchets électriques, rien n'est oublié pour permettre aux consommateurs d'appréhender au mieux les différentes étapes du cycle de vie d'un produit manufacturé.



Sensibilisation auprès des consommateurs à propos des solutions de collecte des DEEE

B. INSER-VET

RESSOURCERIE



Insert-Vet Ressourcerie en collaboration avec la Communauté de Communes du Sud Territoire a organisé une vente sur la commune de Grandvillars. On pouvait y trouver toutes sortes de bons plans, vaisselle, bibelots, livres, jouets, vêtements et divers objets à petits prix, des produits récupérés, des objets recyclés, pour un meilleur usage et une nouvelle vie !

Trop d'objets sont jetés en déchetterie alors qu'ils sont encore en bon état.



Donner, réparer, réemployer... des solutions qui permettent de faire des économies, et réduire la production de déchets



www.cc-sud-territoire.fr